



**Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
ça vaut le coup d'agir ensemble!**

**PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE**

Date d'approbation du conseil d'établissement : À venir				
Nom de l'école : Sainte-Marie-Médiatrice	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE  <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : 25 novembre 2022	Nombre d'élèves : 308 élèves	Nom de la direction : Karine Thibeault et Lisa Claveau  Noms des personnes chargées de coordonner l'équipe de travail : Lisa Claveau
<b>Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :</b> Lisa Claveau, Vanessa Duchesne, Claudia Bergeron et Carolanne Cadieux, Sabrina Tremblay				
<b>Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture – respect – appartenance.</li> </ul>				
Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur du projet éducatif, plus précisément selon la mission : <i>un environnement sain et sécuritaire.</i>				
<b>Notre objectif annuel est le suivant :</b> <i>Mise en place et diffusion du plan de lutte.</i>				
<b>Nos principaux moyens :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Formation d'un comité</i></li> <li>• <i>Collecte de données sur le climat et la récurrence de la violence (Mai)</i></li> <li>• <i>Sensibiliser et informer l'équipe-école et la communauté.</i></li> <li>• <i>Faire de la prévention auprès de notre clientèle</i></li> </ul>				
<b>Quel est le mandat du comité ?</b>				
Établir le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école. Maintenir et mettre en place les moyens pour le soutenir.				
<b>Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?</b>				
Libération des membres de l'équipe, concertation/discussion. Prise de connaissance de la documentation sur le sujet. Assurer la mise en place des moyens. Rétroaction et bilan (Juin).				

**Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?**

Mise sur pied d'un comité. Informer le personnel de l'évolution du dossier lors des rencontres d'équipe-école. Diffusion d'informations concernant le protocole et les différents projets. Rencontres mensuelles des services complémentaires.

<b>Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école</b>	<b>Synthèse du portrait de situation</b>	<b>Bilan et notes</b>
1. Une <u>analyse de la situation</u> de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence;	<p><b>A) Données déjà existantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Système d'encadrement (billets rouges lors d'offenses majeures).</li><li>• Outil de compilation des actes de violence dans l'école</li></ul> <p><b>B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Construire un outil pour les élèves afin d'établir un portrait sur le climat de l'école (Mai).</li><li>• Maintenir les rencontres des services complémentaires.</li><li>• Rencontres du comité (1 rencontre initiale + 2 rencontres de suivi + 1 rencontre bilan).</li><li>• Impliquer davantage les enseignants dans l'analyse de notre situation.</li></ul>	
	<p><b><u>Nos enjeux prioritaires :</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Compréhension commune (personnel, parents et élèves) du vocabulaire lié à la violence et à l'intimidation. (définitions)</li><li>2. Enseignement des comportements attendus à l'école via des activités de prévention comme MOOZOOM.</li><li>3. Enseignement sur la façon de nommer les émotions avec un langage commun (La météo intérieure)</li></ol>	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers sur les habiletés sociales (MOOZOOM)</li> <li>• Ateliers sur les émotions (Météo intérieure)</li> <li>• Activités en lien avec la bienveillance</li> <li>• Diverses activités animées par les enseignants afin de développer les habiletés sociales (récréations animées)</li> <li>• Éducation à la sexualité.</li> <li>• Parascolaire</li> <li>• Affichage de sensibilisation à nos valeurs à l'école</li> <li>• Activités sur la cyberintimidation : <b>La loi et moi</b></li> <li>• Projet de modélisation des bons comportements : les cartes du bon citoyen.</li> <li>• Ajout d'intervenants lors des transitions (matin et midi) pour la prévention et l'accompagnement des groupes.</li> <li>• Enseignants positionnés dans les escaliers pour des entrées sécuritaires</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explications uniformes des règles de conduite et du système d'encadrement.</li> <li>• Bonifier les activités thématiques (semaine de la bienveillance, persévérance scolaire, etc.).</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de vie virtuel</li> <li>• Informations et suivis aux parents des activités tenues</li> <li>• Coin « résolution de conflits » dans chaque aire de jeux au 1<sup>er</sup> cycle.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
<b>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b>					

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire;	<i>Pratiques en place</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres de parents.</li> <li>• Signature des règles de vie dans l'agenda.</li> <li>• MOOZOOM à la maison</li> <li>• Soutien aux parents.</li> <li>• Feuille de route (suivi) au besoin.</li> <li>• Arrimage primaire/secondaire.</li> <li>• Page Facebook de l'école pour publiciser les bons coups et sensibiliser les parents.</li> <li>• Fournir aux parents le plan de lutte et la position de l'école face à l'intimidation et la violence.</li> <li>• Communication aux parents au besoin</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>Pratiques à renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la communication avec les parents.</li> <li>• Utilisation de renforcements positifs pour les bons coups</li> <li>• Valorisation de ce qui fonctionne bien</li> <li>• Prévention</li> </ul>	_____	_____	
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production d'un bilan annuel présenté au CE.</li> <li>• Tableau de bord MOOZOOM</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une</b>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dénonciation verbale.</li> <li>• Conseil de coopération.</li> <li>• Formulaire de plainte et de dénonciation.</li> <li>• Plan d'action à diffuser.</li> <li>• Renseignements sur le site Internet</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
<p><b>plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;</p>	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la boîte confidentielle de dénonciation (<b>à prévoir</b>).</li> <li>Ligne de communication directe avec les services à l'élève via une adresse courriel confidentielle. TEAMS</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>À prévoir</i>		_____	_____	
<p>5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par toute autre personne;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Système d'encadrement, incluant les billets jaunes et les billets rouges</li> <li>Suspension interne ou externe (au besoin)</li> <li>Appels aux parents.</li> <li>Suivi personnalisé des élèves impliqués.</li> <li>Médiation, rencontres et/ou temps de réflexion.</li> <li>Table des services à l'élève.</li> <li>Comptabilisation des événements d'intimidation et de violence.</li> <li>Collaboration avec le réseau communautaire (surveillante d'autobus, Patro, policiers, etc.).</li> <li>Rédaction de rapport d'incident ou HSST</li> <li>Locaux d'encadrement adaptés à recevoir les élèves en conflit ou en crise</li> <li>Utilisation des services de l'Ancrage</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application des protocoles (<b>ITCA</b>)</li> </ul>			
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation	Bilan et notes
<i>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</i>					

6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lieux désignés pour le dépôt de l'information et des rencontres.</li> <li>• Dossiers dans un endroit désigné.</li> <li>• Appel des élèves de façon discrète.</li> <li>• Techniques d'intervention pour sécuriser le jeune dans sa dénonciation.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rassurer les élèves sur la confidentialité lors de la dénonciation.</li> <li>• Ligne de communication virtuelle confidentielle. (TEAMS)</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	
7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <b>victime</b> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <b>témoin</b> ou à l' <b>auteur</b> d'un tel acte;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre(s) avec un intervenant du milieu (TES, psychoéducateur, psychologue, selon les besoins).</li> <li>• Communication ou rencontre(s) avec les parents.</li> <li>• Référence(s) à des ressources internes ou externes (L'Ancrage, CLSC, organismes communautaires et partenaires locaux).</li> <li>• Signalement à la protection de la jeunesse au besoin.</li> <li>• Intervention(s) avec le policier communautaire au besoin (avertissement, renvoi, mesures judiciaires ou extrajudiciaires).</li> <li>• Rencontre(s) avec les victimes et agresseurs dans la semaine suivant l'acte de violence. Rencontre des témoins.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<i>À renforcer</i>	_____			
	<i>À prévoir</i>	_____	_____	_____	
<b>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b>					

8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes;	<b>Déjà existantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Billets jaunes ou rouges.</li> <li>• Réflexion ou geste de réparation</li> <li>• Retrait d'une ou plusieurs récréations</li> <li>• Sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la suspension, interne ou externe.</li> <li>• Rencontre avec des policiers communautaires au besoin.</li> <li>• Possibilité de dépôt d'une plainte policière.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<b>À renforcer</b>	_____	_____	_____	
	<b>À prévoir</b>		_____	_____	
9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;	<b>Déjà existant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication(s) avec les parents.</li> <li>• Rencontre(s) avec les intervenants et partenaires.</li> <li>• Communication(s) entre les intervenants et les parents.</li> <li>• Rencontre avec l'agresseur et la victime dans la semaine suivant l'évènement.</li> <li>• Signalement au protecteur de l'élève pour les cas graves.</li> <li>• Rédaction d'un rapport d'incident si blessure.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<b>À renforcer</b>	_____	_____	_____	
	<b>À prévoir</b>	_____	_____	_____	
Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</b> de l'école envers l'élève qui est	<b>Déjà existant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination pour les travaux d'une équipe pour lutter contre la violence et l'intimidation.</li> <li>• Appui à tout regroupement d'élèves qui souhaitent réaliser des travaux ou activités pertinents contre l'intimidation et la violence.</li> <li>• Informer tout le personnel de l'école des règles de conduite, des mesures de prévention et de la procédure en cas de plainte et d'intimidation et de violence.</li> <li>• Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<b>À renforcer</b>	_____	_____	_____	



victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)	<b>À prévoir</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer le bilan annuel.</li> <li>• Promouvoir le plan de lutte par le biais du site Internet de l'école et par courriel.</li> </ul>	_____	_____	
Il doit également prévoir <b><u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents et préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u></b> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)	<b>Déjà existant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication avec les parents.</li> <li>• Sanction pouvant aller jusqu'à la suspension de l'école, voir même un changement d'école s'il y a récurrence (article 96.27 LIP)</li> <li>• Mesures d'accompagnement et ou de réparation lors de la réintégration.</li> <li>• Suggestion aux parents de déposer une plainte policière à la sûreté municipale.</li> <li>• Désignation d'une personne responsable du plan de lutte.</li> <li>• Ententes avec les policiers et le CLSC et autres organismes.</li> <li>• Émettre un rapport sommaire à la direction générale du Centre de services scolaire d'une plainte relative à l'intimidation (cas majeur) et communiquer un bilan des résultats de notre plan de lutte.</li> </ul>	Juin 2023	Juin 2023	
	<b>À renforcer</b>	_____	_____	_____	
	<b>À prévoir</b>	_____	_____	_____	